



Amendement des termes de référence du Fonds fiduciaire de CAFI :

Organisations de mise en œuvre

Décision adoptée en 11e réunion du CA,

le 30 novembre 2018

EB.2018.15

Le Conseil d'administration adopte les modifications suivantes aux Termes de référence du Fonds fiduciaire CAFI :

Titre 6. Gouvernance du Fonds

Ajouter « autres organisations de mise en œuvre » dans la phrase :

« Les organisations de mise en œuvre du Fonds sont la Banque mondiale, les organismes de coopération internationale et les organismes des Nations Unies. »

Section 6.2. Dispositions au niveau des pays

Remplacer la phrase : « Pour appuyer le pays partenaire, l'une des organisations de mise en œuvre sera désignée par le pays²² comme organisation chef de file chargée d'appuyer le gouvernement pour la coordination et la convocation des parties prenantes concernées. »

Par la phrase : « Pour appuyer le pays partenaire, l'une des organisations de mise en œuvre sera désignée par le Conseil d'administration de CAFI²² en consultation avec le pays comme organisation chef de file chargée d'appuyer le gouvernement pour la coordination et la convocation des parties prenantes concernées. »

Section 6.4. Organisations de mise en œuvre

Ajouter le paragraphe suivant : « 4. Autres organisations de mise en œuvre (telles que les organisations non gouvernementales internationale invitées par le Conseil d'administration à signer un accord de services d'appui administratif avec le PNUD ». Les plus hautes normes fiduciaires seront appliquées dans la sélection et le suivi des autres organisations de mise en œuvre.

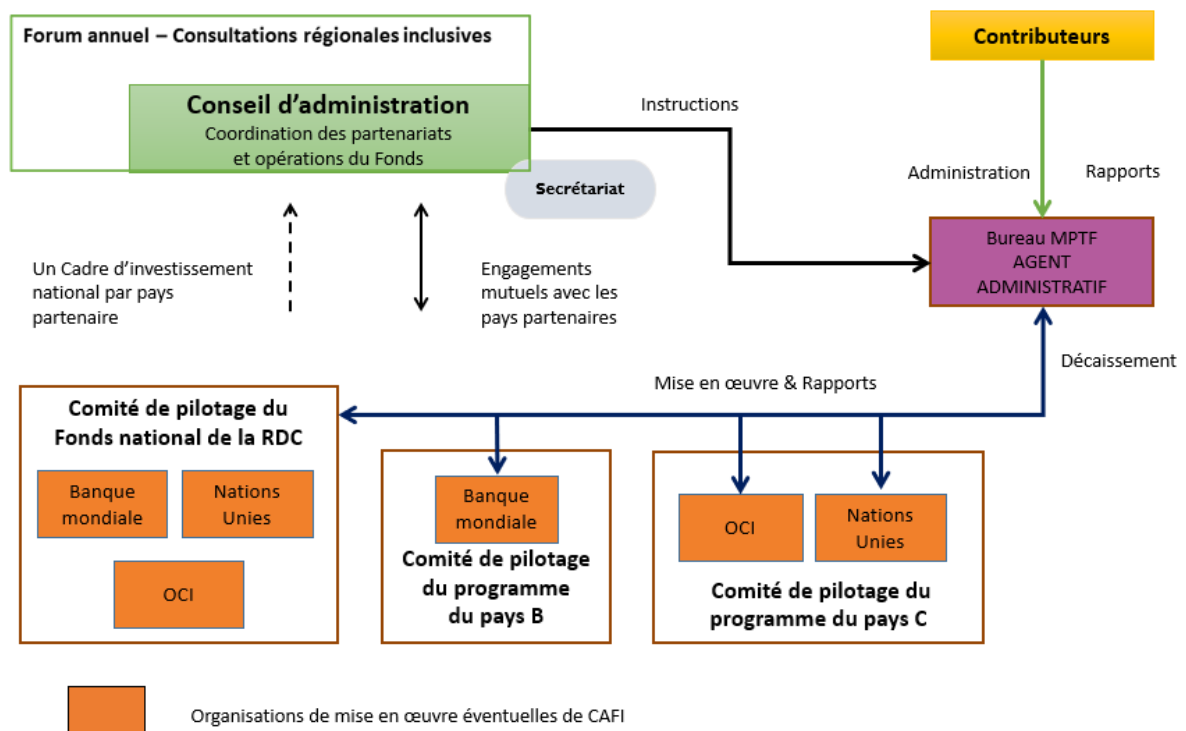
Après la section :

« Le Fonds sera mis en œuvre selon trois types de modalités de mise en œuvre, à savoir :

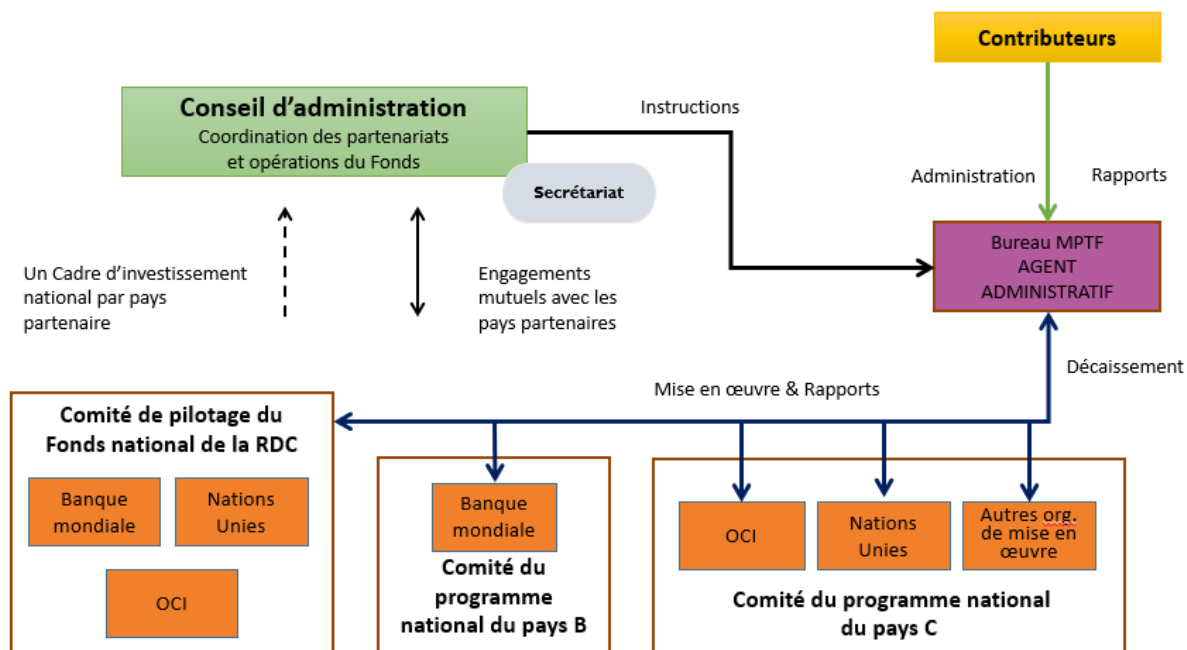
1. Les organismes des Nations Unies participants
2. La Banque mondiale
3. Les organismes de coopération internationale (OCI)²⁴»

Remplacer « trois » par « quatre » dans la phrase : « Le Fonds sera mis en œuvre selon trois types de modalités de mise en œuvre »

Remplacer le schéma suivant de la page 14 :



Par le schéma suivant :



Titre 7. Instruments d'administration du Fonds et instruments juridiques

Ajouter « autres organisations de mise en œuvre » après OCI dans la phrase :

« un accord de services d'appui administratif pour l'OCI »

Titre 8 :

Ajouter « autres organisations de mise en œuvre » après OCI dans la phrase:

« Les contributeurs peuvent affecter leur contribution selon le pays ou selon les catégories d'organisations de mise en œuvre (Banque mondiale, ONU ou OCI) pour faciliter les contributions en cas d'exigences spécifiques. »